

LE PRÉSIDENT

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

PARIS, le

16 JUIL 1969

C.C./J. n° 144/150

Monsieur le Président de la République,

A la suite de la dernière élection du Président de la République, le Conseil constitutionnel a formulé diverses observations sur le déroulement de cette élection. Ces observations sont consignées dans une note dont le texte accompagne cette lettre.

Les souhaits exprimés par le Conseil constitutionnel concernent la modification de textes de lois ou de décrets.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil a également suggéré l'amendement de l'article 7 de la Constitution sur plusieurs points.

En effet, aucun texte ne prévoit l'éventualité du décès d'un candidat avant le premier tour ou entre les deux tours de scrutin. Cette éventualité ne s'étant fort heureusement pas produite, le Conseil constitutionnel n'a pas eu à se prononcer sur le problème ainsi posé. S'il en avait été besoin, il n'aurait pas hésité à prendre ses responsabilités dans l'esprit des textes régissant l'élection. Il semble pourtant opportun que cette éventualité se trouve réglée dans le texte même.

D'autre part, les dispositions de l'article ne prévoient pas expressément d'intervention du Conseil constitutionnel en cas de vacance de la Présidence de la République.

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée,
55, Faubourg St-Honoré
PARIS 8°

.../.

Néanmoins, le Conseil a été conduit en avril dernier, à intervenir pour déclarer l'ouverture de la vacance. Il me semble souhaitable que cette pratique soit institutionnalisée et prévue dans la Constitution.

A cette occasion, je crois devoir rappeler l'intérêt tout particulier, et dont les événements récents ont confirmé l'importance, qui s'attacherait à ce que, dans les cas de vacance ou d'empêchement prévus à l'article 7, l'exercice provisoire des fonctions de Président de la République soit confié à une personnalité qui ne soit pas susceptible d'être candidat à l'élection présidentielle ; que ce soit le Président du Conseil constitutionnel - dont le choix a été suggéré au cours de la dernière campagne - ou tout autre.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma très haute considération.

Gaston PALEWSKI